



## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2019

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné trésorier de la susdite municipalité que :

Le rôle de perception pour l'année 2019 relatif aux taxes foncières générales, améliorations locales, taxe d'eau et taxe pour l'enlèvement des ordures, sur tous les immeubles imposables de la Ville, a été complété. Il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

AVIS est aussi donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes, dans la semaine du 21 janvier 2019 et ceux-ci seront payables en tout ou en partie, selon ce qui est prévu au règlement 839-18 ayant pour objet de fixer le taux de certaines taxes pour l'année 2019.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes dans ce délai, est prié de se présenter à l'Hôtel de Ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Sainte-Catherine, ce 14 janvier 2019

*(signé) Serge Courchesne*  
Serge Courchesne,  
trésorier